

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	41	32

PRESENTS	26
POUVOIRS	6
ABSENTS	9

Vote Pour :	32
Vote Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

BUREAU SEANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Date de la Convocation 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle multiculturelle, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELARINO, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Alain GLADE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Serge LAZARO, Christian LONQUEU, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Caroline BREUILLARD à Claude SOULIES, Michel BONNET à Christian LONQUEU, François JONGBLOET à Serge LAZARO, Pascale PUIBASSET à Marilyne LHERM, Michel MALGOUYRES à Paul SALVADOR, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL Marie GRANEL, Régine MOULIADE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°59 _2022DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Projet d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac - Actualisation du Plan de Financement prévisionnel

Exposé des motifs

Le Bureau a par décision du 26 Février 2020 approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac inscrite au programme Bourgs-Centres et Coeurs de Village de la Communauté d'agglomération et dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée approuvé par la Région et le Département en 2019.

Le coût global d'opération prévisionnel (travaux et études) était de 3 000 000 € H.T.

En 2021, une étude pour accentuer la désimperméabilisation des sols dans le projet a été réalisée et a permis de solliciter et d'obtenir une subvention de l'agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'Appel à projets pour la désimperméabilisation des sols à hauteur de 70% des dépenses retenues par l'Agence de l'Eau.

Le coût d'opération actualisé, tenant compte des dépenses de désimperméabilisation et des marchés de travaux attribués, 2 lots restant en négociation (lot Espaces verts) ou à relancer (lot Mobilier urbain et jeux extérieurs), s'élève à 3 162 111 € H.T.

Tenant compte de ces éléments, il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel, afin de solliciter l'aide de la Région sur une tranche 2 de travaux.

Le plan de financement prévisionnel actualisé proposé est le suivant :

Projet d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac						
Coût prévisionnel et plan de financement prévisionnel						
DEPENSES (montant € H.T.)		RECETTES		%		
Travaux					CA Gaillac- Graulhet 50%	Commune Gaillac 50%
Démolitions – travaux préparatoires	317 099,92	Etat DSIL* (Tr 1 et 2)	676 352,00	21%	338 176,00	338 176,00
Réseaux	583 036,72	Agence de l'Eau Adour-Garonne **	583 325,00	18%	291 662,50	291 662,50
Terrassements, chaussées, bordures, trottoirs	1 463 177,07	Région OccitanieTr 1 ***	90 000,00	3%	45 000,00	45 000,00
Plantations et espaces verts	209 784,94	Région OccitanieTr 2	87 468,00	3%	43 734,00	43 734,00
Mobilier urbain	209 725,00	Département du Tarn****	226 125,00	7%	113 062,50	113 062,50
Signalisations	21 098,66	Autofinancement	1 498 841,31	47%	749 420,66	749 420,66
<i>Sous-total</i>	2 803 922,31					
Etudes et prestations intellectuelles						
Maîtrise d'oeuvre	306 570,00					
CSPS	10 000,00					
Frais de concours (primes et jury)	20 265,00					
Publications concours (à la charge de la CA)	972,00					
Etudes diverses : diagnostic phytosanitaire	1 312,00					
Etudes diverses : campagne géoradar	8 070,00					
Etudes diverses : étude géotechnique	8 000,00					
Divers (publications, géomètre, constat d'huissier...)	3 000,00					
<i>Sous-total</i>	358 189,00					
TOTAL	3 162 111,31	TOTAL	3 162 111,31	100%	1 581 055,66	1 581 055,66
Dépenses CA Gaillac-Graulhet 50%	1 581 055,66					
Dépenses Commune de Gaillac 50%	1 581 055,66					

* Etat acquis dépense retenue 2 705 405 € H.T. taux 25%

**AEAG acquis dépense retenue 833 322 € H.T. taux 70%

*** Région tr 1 acquis dépense retenue 588 431 € H.T. taux 22,5% tr 2 sollicité dépense éligible 252 465 € H.T. taux 17%

**** Département sollicité dépense éligible 1 507 503 € H.T. 15%

Le Bureau,

Oui cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération leur article 6.1.4 relatif à la compétence en matière de politique de la ville et plus particulièrement les programmes d'actions définis dans le Contrat de ville,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la décision du Bureau du 26 février 2020 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac,

Vu la décision du Bureau du 29 mars 2021 actualisant le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac,

Considérant la proposition d'actualisation du plan de financement prévisionnel intégrant une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel actualisé présenté,
- **mandate** le Président pour solliciter la subvention sur une tranche 2 de travaux auprès de la Région Occitanie conformément au plan de financement présenté, faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **03 OCT. 2022**

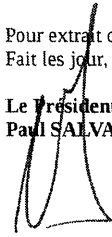
- et publication/affichage/notification

Le **03 OCT. 2022**


Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 
ID : 081-200066124-20220919-59_2022DB-AR